

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

**AVIS PUBLIC**

**Entrée en vigueur du Règlement 1210-2**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal a adopté, le 23 septembre 2019, le Règlement numéro 1210-2 modifiant le règlement numéro 1210 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Montmagny.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1210-2 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce vingt-sixième jour du mois de septembre deux mille dix-neuf.

La directrice du greffe, des  
affaires juridiques et de l'urbanisme,



Karine Simard, avocate